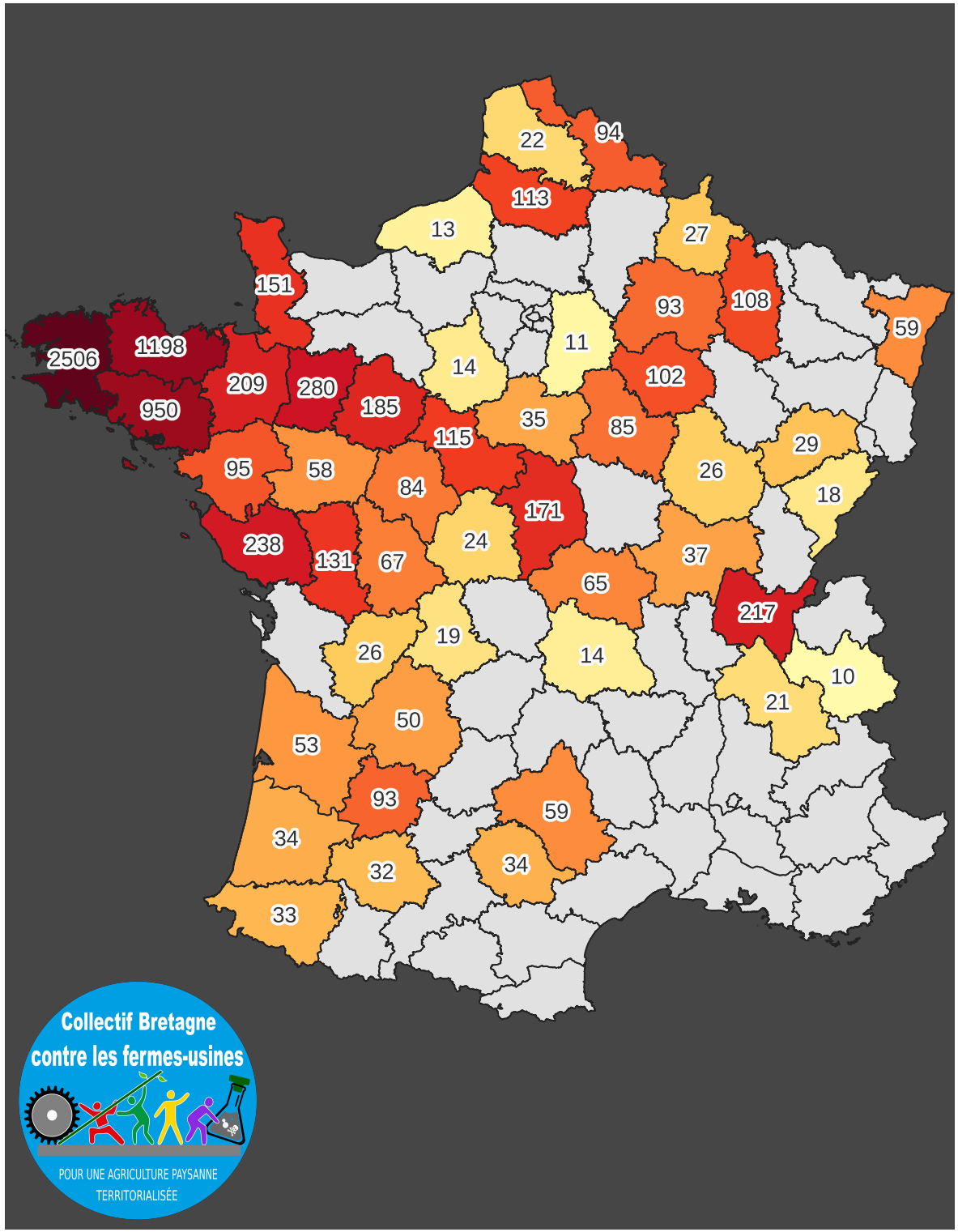

Tonnage des émissions d'ammoniac déclarées par département

Le département du Finistère dépasse à lui seul les émissions additionnés des Côtes d'Armor et du Morbihan, 2ème et 3ème émetteurs au niveau national.

3 départements de tête = 4 654 tonnes d'ammoniac / an
Ce qui dépasse tous les autres départements français cumulés avec 3 454 tonnes d'ammoniac / an.

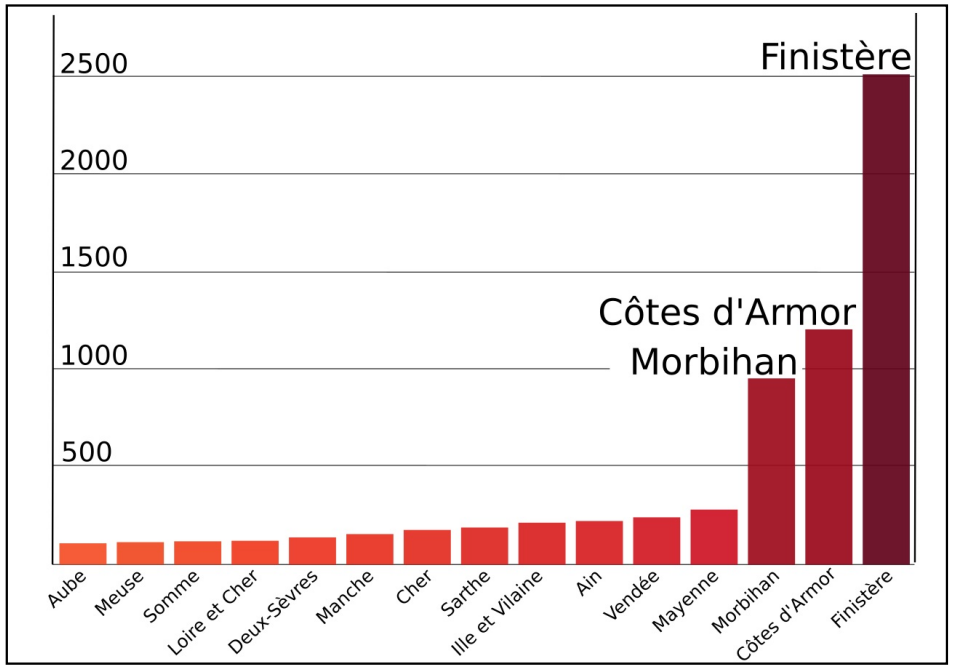

histogramme des départements dont les émissions déclarées dépassent 100 tonnes d'ammoniac par an.

- données 2021 publiées le 13 janvier 2023
- ces données n'incluent pas les très nombreux élevages émettant moins de 10 t d'ammoniac par an car les exploitants ne sont pas tenus de les déclarer.

mars 2023
données brutes : georisques.fr
infographie : Collectif Bretagne contre les fermes-usines